

Tout d'abord ce CHS s'est tenu en audio conférence du fait du confinement. Il en ressort que rien ne vaut une réunion en présentiel du fait de micro coupures et rupture de liaison avec le prestataire qui assure ces conférences téléphoniques pour l'ensemble de la DGFIP.

En préambule, le directeur a évoqué la situation générale actuelle : la pandémie touche tout le monde, à des degrés divers, le comptage des personnes infectées et décédées étant différentes d'un pays à l'autre, la DGFIP doit participer à l'effort du pays en assurant les missions essentielles. Nous y reviendrons plus longuement au cours de la réunion.

1) Etat sanitaire du pays

Après avoir évoqué sa décision précoce de fermer l'accueil du public contre l'avis de la Direction Générale, le directeur nous fait part de la situation au 31 mars.

Au plan national : 20946 hospitalisations, 5056 personnes en réanimation, 3024 décès.

Les Landes : 15 hospitalisations, 4 en réanimation, 1 décès dans les Landes + 1 Landais décédé à Bayonne.

A ce jour dans notre département, sur l'ensemble des dépistages effectués, 77 prélèvements ont été positifs au CODIV 19 .

A la DGFIP : 1348 cas avérés ou suspectés au COVID. Dans les Landes, 8 cas sont évoqués nominativement de collègues suspectés car non dépistés, les tests étant réservés au personnel médical ou aux malades hospitalisés. En cas de suspicion, le chef de service prévient la direction pour prévoir éventuellement le nettoyage des locaux et le confinement de collègues en contact avec la personne infectée. En tout état de cause, le directeur a été très clair : l'agent ne reprend le travail qu'au bout de 14 jours minimum, si tout va bien, voir plus si avis de médecin (certain médecin préconise un arrêt de 3 semaines plutôt que 2 semaines).

Les agents confinés sont classés en 3 catégories :

- d'une part, les parents gardant des enfants de moins de 16 ans,
- d'autre part, les agents avec des pathologies (femme enceinte, diabétique...),
- enfin, les agents non affectés sur des missions prioritaires.

L'assistante sociale Laurence DUPRAT, bien que confinée chez elle, assure un suivi des agents et des retraités à partir du moment où elle a connaissance de leurs coordonnées pour les contacter.

La question des séquelles éventuelles après contamination est remontée à la DG en vue d'une reconnaissance comme maladie professionnelle. Affaire à suivre.

2) Mesures sanitaires

- Nettoyage des locaux :

solution allégée ou alternative adaptée vis à vis de l'entreprise prestataire : pas d'employé qui travaille dans les locaux de la DGFIP, et dans un milieu médical. Ceci pour éviter tout risque de contamination. En ce qui concerne les parties partagées : copieur, standard... nettoyage systématique tous les soirs y compris par les chefs de service, ouverture de toutes les portes, désactivation des digicodes. C'est fait aujourd'hui malgré des réticences de certains...

- Protection des agents :

Achat de lingettes, gants, vaporisateurs, bidons de produits désinfectants...

Plusieurs livraisons ont déjà été effectués ou sont en cours :

- 1ère livraison les 19 et 20 mars : lingettes désinfectantes et lingettes nettoyantes, gants, vaporisateur pour gel hydro-alcoolique et gel hydro-alcoolique
- 2ème livraison le 23 mars : essentiellement du gel hydro-alcoolique
- 3ème livraison les 30 et 31 mars
- une 4ème livraison est à venir : 48 flacons de gel et des gants

Tous les débuts de semaines de nouvelle commande sont passées.

Une livraison de masques est également attendue dans les jours à venir.

- Protocole pour les bons de secours :

8 postes concernés : Mont de marsan, Dax, Morcenx, Saint sever, Parentis, Peyrehorade, Roquefort, Saint vincent de tyrosse.

Le virement sur compte de la personne ou compte tiers est privilégié.

Les communes sont prévenues pour diriger l'usager vers le poste le plus près.

Elles prennent rendez- vous auprès du poste concerné uniquement le mardi et vendredi matin, entre 10h et 12h. Elles adressent l'attestation correspondante en version dématérialisée au poste comptable.

Pour les espèces, l'usager ne rentre pas dans les locaux.

Remise du bon à la personne par la fenêtre ou par un sas après vérification de l'identité. Pas de signature de récépissé pour éviter là encore les contacts.

3) Organisation des missions

Le PCA (Plan de Continuité de l'Activité) a été transmis au chef de service dès le lundi 16 mars.

Hormis 27 télétravailleurs, 239 agents sont sur des tâches prioritaires, mais pas question que ces agents soient tous présents sur poste. Les chefs de service doivent assurer une présence la plus adaptée possible au volume du travail prioritaire et faire remonter tous les jours le nombre d'agents présents sur site.

Hier par exemple, il y avait 122 agents présents sur site. L'objectif étant d'assurer l'essentiel avec le minimum d'agents exposés et d'assurer une rotation entre les agents.

Le SPFE n'était pas considéré comme prioritaire, donc fermé à partir du 23 mars. Le PCA a changé : le SPFE doit assurer l'enregistrement des actes et permettre le versement des assurances vie. Il sera ouvert à compter du 1er avril avec présence minimale et rotation des agents.

Une première livraison de 20 ordinateurs portables est imminente, ils devront être désinfectés et configurés. Une deuxième livraison d'environ 30 portables est attendue prochainement. L'objectif étant de permettre le télétravail au plus grand nombre.

Un redéploiement des ordinateurs des télétravailleurs en service non prioritaire était envisagé (vérificateurs, PCE...) Il semble plutôt qu'on se dirige sur un travail à distance.

Le PCE et les vérificateurs pouvant effectuer des tâches du SIE et permettre ainsi moins de présence sur site pour le SIE.

Le département présente 24 % d'agents sur site au lieu de 18 % au plan national. C'est normal car le département présente un faible taux de télétravailleurs. Cette mesure de travail à distance permettra donc de réduire le pourcentage d'agents sur site.

La campagne d'IR : la quasi totalité des directeurs demande le report. M . ANOULIES nous a indiqué que ce n'était pas raisonnable de mobiliser plus de monde sur site (à l'encontre du confinement) et que l'autorisation de déplacement ne comportait pas la mention : « déplacement au centre des finances publiques » !!

Néanmoins notre ministre étant un peu têtu... il a annoncé hier le report mi-avril du début de la campagne et une fin vers la mi- juin. A voir suivant l'évolution de la situation.

4) Questions diverses

Le NRP, Nouveau Réseau de Proximité est à l'arrêt à minima jusqu'en septembre, voir plus...

Le télétravail et la garde d'enfant ne sont pas incompatibles, mais il convient de s'adapter en fonction de chaque cas. Possibilité de s'aménager des plages de travail sans forcément faire des journées complètes. Le bon sens doit prévaloir. Enfin, si le télétravail n'est vraiment pas possible pour cause de multiples enfants, par exemple, il convient de prévenir la direction pour restituer son ordinateur portable pour un redéploiement.

Pour les contrats d'objectifs, les lettres de mission ne sont pas envoyées aux chefs de service, ce n'est pas d'actualité. Pour l'instant, on gère la crise et la reprise se fera en douceur sans pression.

Enfin un point quotidien est fait avec les OS : Jean-Philippe CAMPAGNE assure la présence et nous fera parvenir le résumé. Suivant l'évolution du confinement, un autre CHS sera convoqué la deuxième semaine d'Avril.

Pour finir, un sentiment tout a fait personnel, heureusement que nous avons changé de directeur il y a peu. Je n'ose pas imaginer la gestion de cette crise avec les prédécesseurs...

Bon courage à tous, notamment nos collègues infectés, et surtout prenons soin de nous, pas de risques inutiles.

Le titulaire FO DGFIP du CHS des Landes

François SOULEYREAU